



Règlement La St Albanaise 2021

Article 1 – Organisation

L'association CASA (Courir à Saint Alban) organise un événement sportif le **dimanche 20 Juin « La St Albanaise »** qui regroupe 2 épreuves de course nature :

-un 12 km (+ 250 m D+) / départ à 9h00, ouvert de Cadet à Master (année civile 2005 et avant). Les mineurs à la date de l'épreuve, devront fournir une autorisation parentale (téléchargeable sur notre site internet).

-un 25 km (+ 580 m D+) / départ à 8h00, ouvert de Junior à Master (année civile 2003 et avant).

Deux courses non chronométrées et gratuites sont aussi organisées pour les enfants (3-6 ans et 7-13ans) / départ 11h00.

Les départs et arrivées des 12 et 25 km et de la course enfants sont situés au Stade Municipal (Stade du Rousset 38080 - St Alban de Roche).

Catégories :

Tranche d'âge	Catégorie	Codes	Année de naissance
16 à 17	Cadet	Ca	2004 à 2005
18 à 19	Junior	Ju	2002 à 2003
20 à 22	Espoir	Es	1999 à 2001
23 à 24	Senior	Se	1997 à 1998
35 à 39	Master 0	M0	1982 à 1986
40 à 44	Master 1	M1	1977 à 1981
45 à 49	Master 2	M2	1972 à 1976
50 à 54	Master 3	M3	1967 à 1971
55 à 59	Master 4	M4	1962 à 1966
60 à 64	Master 5	M5	1957 à 1961
65 à 69	Master 6	M6	1952 à 1956
70 à 74	Master 7	M7	1947 à 1951
75 à 79	Master 8	M8	1942 à 1946
80 à 84	Master 9	M9	1937 à 1941
85 à 89	Master 10	M10	1932 à 1936

Le port du masque sera obligatoire dans la zone de départ et devra être conservé les 100 premiers mètres. Il sera obligatoire dès le franchissement de la ligne d'arrivée.

Tarifs d'inscriptions :

- 12 km : 11 € en ligne
- 25 km : 17 € en ligne
- Course enfant : gratuite

Article 2 – Conditions de participation

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les concurrents vont circuler sur des **routes ou chemins ouverts à la circulation**. Ils ne sont **pas prioritaires sur les voies ouvertes à la circulation**. En conséquence, **ils doivent impérativement respecter le code de la route, et effectuent le parcours sous leur propre responsabilité**.

Les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés.

Le présent règlement pourra être complété ou soumis à des modifications. Les coureurs en seront informés par affichage le jour de l'épreuve.

Le non-respect du règlement sera sanctionné par une disqualification.

Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

Article 3 – Assurance et santé

L'ORGANISATEUR

- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.
- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

LES PARTICIPANTS

- L'organisateur attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

- Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.

- La participation aux différentes épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFA ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Les licences compétition FSCF, FSGT, UNSS et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».

- Les participants s'engagent à ne pas avoir été testé positif à la Covid-19 dans la semaine précédente et ne pas courir s'ils présentent un des symptômes de la Covid-19.

DOMMAGE MATÉRIEL

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 4 - Modalités d'inscription

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font :

- **en ligne** via notre site <http://courirastalban.fr> et sont ouvertes jusqu'au vendredi **18 juin 2021** 23h59.
- **par courrier** jusqu'au jeudi **17 juin 2021** à l'adresse suivante :

Carlos FELICIA
4 Chemin Hallebardier
38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

Les inscriptions par courrier ne seront prises en compte qu'à la condition que le dossier soit complet (bulletin d'inscription imprimer et compléter disponible depuis notre site, certificat médical et chèque à l'ordre de COURIR A ST ALBAN)

Aucune inscription sur place ne sera possible.

Si la course devait être annulée en raison de la crise sanitaire actuelle, nous vous rembourserons intégralement hormis 3 € de frais de gestion.

Article 5 – Retrait des dossards

- Les dossards seront à retirer, sur présentation de la licence ou du certificat médical et d'une pièce d'identité à partir de 6h30 le jour de la course.

Article 6 – Récompenses

- Lots aux trois premiers hommes (scratch) et aux trois premières femmes (scratch).
- Lots au premier par catégorie homme et femme : Junior, Espoir, Senior-Master 0, Master 1-2, Master 3-4, Master 5-6, Master 7-8, Master 9-10.

Article 7 – Ravitaillements

Aucun ravitaillement solide ne sera possible le long des parcours. Des sachets individuels seront fournis au départ et à l'arrivée. Des points d'eau sont disposés sur le parcours et après la ligne d'arrivée. Les bénévoles vous servent les boissons.

Afin de limiter notre empreinte écologique et respecter les mesures anti-covid, nous ne distribuerons **aucun gobelet aux ravitaillements** sur les parcours et à l'arrivée, et chaque participant doit se munir de son propre gobelet réutilisable (eco-cup).

Article 8 – Sécurité / assistance

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...)

et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Une association de secouristes assurera les premiers secours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur le parcours grâce aux numéros d'urgence fournis par l'organisation.

En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Article 9 - Chronométrie

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Toute puce non restituée à l'organisateur sera facturée 15 € au coureur.

Les concurrents seront classés à l'issue de l'épreuve.

Article 10 - Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.



Article 11 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.



Article 12 – Engagement

Les participants acceptent toutes les clauses du présent règlement et s'engagent à respecter les consignes sanitaires anti-Covid mises en place par l'organisateur.



Retrait des dossards

- Port du masque obligatoire 
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée (gel hydro alcoolique fourni) 


Matériel obligatoire

- Masque 
- Gobelet individuel 


Zone départ & arrivée

- Masque 
- Gel hydro alcoolique à disposition 



Départ et début de course (100 m)

- Port du masque obligatoire dans le sas de départ et après 100 m de course. (Conservez 2 m entre vous) 





Sur le parcours

- Pas de port de masque pendant l'effort 
- Conservez 2 m entre vous en toutes circonstances

Podiums

- Masque obligatoire 
- Lavage des mains obligatoire 

Ravitaillements

- Port du masque obligatoire 
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée (gel hydro alcoolique fourni) 
- Récipient individuel obligatoire 
- Les bénévoles vous servent les boissons 

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

